

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1571

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et  
M. Vicot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la quatrième phrase de l'alinéa 32, supprimer les mots :

« universel (SNU) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En conformité avec les précédents amendements du groupe Socialistes et apparentés visant à préciser que le Service National Universel (SNU) doit demeurer sur la base du volontariat, le présent amendement vise à supprimer le terme « universel ». En effet, sur une stricte base de volontariat, le SNU n'aurait plus rien d'universel.

Par ailleurs, le SNU n'assure en aucun cas la mission d'établir un lien Armée-Nation et contribue à déconsidérer l'école de la République et l'éducation populaire, pourtant bien plus aptes à offrir à notre jeunesse les conditions de son émancipation.

Il participe également à engorger les missions de nos armées qui n'ont pas vocation à devenir une institution sociale et qui doivent être exemptées de tout lien avec l'actuel SNU.

Enfin, à travers cet amendement, nous souhaitons en appeler à un renforcement du service civique, dispositif plus adéquat quant à la promotion de l'engagement citoyen et de la cohésion sociale.